

AVIS PUBLIC

Édition du 8 décembre 2018

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0805-2018

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 5 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0805-2018 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les dispositions concernant les tours de télécommunication, de retirer les dispositions concernant la hauteur maximale des galeries, perrons et autres constructions du même type et d'autoriser la classe d'usages « Ctél » dans la zone commerciale FH05C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP21-2018 et SP21-2018 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 5 décembre 2018.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 5 décembre 2018.

Donné à Granby, Québec, ce 8 décembre 2018.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand